

La galère des déchets en entreprise

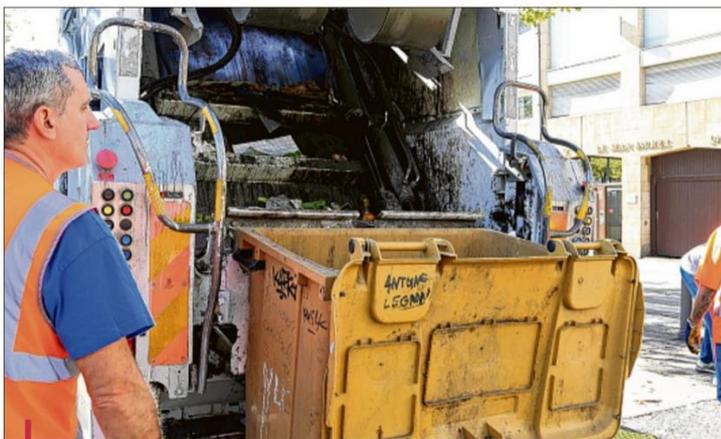
Le 1^{er} janvier, la collectivité ne ramassera plus les déchets ménagers dans les zones d'activités. Chaque entreprise doit souscrire un contrat avec un collecteur privé. Alerte au tarif exponentiel et aux possibles décharges sauvages

Sans contrainte, point de changement ? Le Territoire du pays d'Aix a voté en octobre la fin du ramassage des déchets ménagers dans les zones d'activités (environ 74 en pays d'Aix) par les pouvoirs publics. Ce vote fait suite à l'adoption en octobre 2017 du schéma métropolitain de gestion des déchets déposés en décharge qui fixe une baisse de 50% d'ici 2025 par rapport à 2010 (soit environ 80 000 tonnes en moins pour le territoire du pays d'Aix).

"C'est vrai que certains ne rient rien", expliquent plusieurs entreprises touchées par ce changement jugé tout de même brutal par la plupart des intéressés. "Dans les bacs verts des zones d'activités, on y trouve des cartons, des morceaux de palette, des déchets ménagers... Et tout va au même endroit, ce n'est plus

"On a sensibilisé les entreprises. Toutes ne seront pas prêtes."

LUPE PAYS D'AIX



Dès le 1^{er} janvier 2020, toutes les entreprises devraient si elles le souhaitent signer un contrat avec un prestataire privé pour qu'il s'occupe de la collecte et du tri des déchets. Peu se sont penchés sur le sujet qui pourrait poser pourtant bien des problèmes. / PHOTO DAVID ROSSI

possible, on comprend la démarche mais j'ai l'impression que la plupart des entreprises ne se sont pas rendu compte de ce qu'il va se passer le 1^{er} janvier et tout ce qui va en découler, s'ils ne signent aucun contrat avec une entreprise de collecte. Tous les bacs vont être enlevés par le Territoire du Pays d'Aix. Ils vont faire comment ?", s'interroge Valérie Bardisa, chargée de mission économique au groupement des entreprises de Pertuis et ses environs. Elle bâche d'ailleurs depuis avril sur cet épineux dossier (voir ci-dessous). Et que dire des zones d'activités qui possèdent aussi des habitations ? Car pour les particuliers, la collecte est toujours effectuée par les collectivités. Leurs poubelles pourraient bien devenir celles de

LES TÉMOIGNAGES ZONES DE PERTUIS, LA ROQUE D'ANTHÉRON, VENELLES, PEYROLLES

"La marche est haute car on repart de zéro"

À la Roque d'Anthéron, Maria Penhard, présidente de l'Association Place (Pour les professions libérales, artisans, commerçants et entreprises) rappelle que les entreprises grincent des dents depuis un bon moment déjà : "Non seulement cette collecte des déchets ménagers est un budget supplémentaire à prendre en compte par les TPE. Mais en plus on va continuer de nous ponctionner la TEOM. Rien de concret n'est encore acté. Il faut que l'on se réunisse à nouveau. Certains me disent qu'ils ne prendront personne pour l'enlèvement des déchets et qu'ils jetteront leur poubelle chez eux. Un délai supplémentaire nous irait bien."

De son côté, Valérie Bardisa, chargée de mission économique du Groupement des entreprises de Pertuis et de ses environs ne

mâche pas ses mots. Depuis avril, elle planche sur une solution pérenne et la mieux adaptée aux sociétés (environ cent à Pertuis). "Les chefs d'entreprise, les syndicats... n'ont toujours pas compris ce qui allait se passer. J'ai demandé de nombreux devis aux entreprises chargées de collecter les déchets. J'en ai sélectionné trois pour l'instant. Pour faire baisser les prix, j'ai englobé une tournée dans les zones de Venelles (environ 50 entreprises), Peyrolles-en-Provence (une vingtaine) et peut-être aussi Saint-Paul-lez-Durance (50). J'ai fait aussi le tour des entreprises pour connaître leurs besoins et j'ai listé celles qui auraient besoin d'une collecte. Celles-ci auront droit à des poubelles de tri cinq flux ainsi qu'un petit bac pour les ordures ménagères bien plus pe-

tit que précédemment et fermés par un cadenas. Mais tout ça, on ne peut pas les commander 15 jours avant la date officielle. Il faut anticiper. Ça va faire drôle à certains. La marche est haute car on repart de zéro. Je ne suis pas pour un délai supplémentaire car sinon on ne va jamais s'y mettre." Avant de conclure : "C'est bien on nous demande de faire des efforts sur le tri. Mais les entreprises représentent 30% du service. Les 70% restants viennent des particuliers. Et pour eux, qu'est-ce qui est mis en place pour les inciter à trier ? Rien à part la distribution de bacs à compost. Il n'existe pas de politique valorisante. Les lieux d'enfouissement sont saturés, les tarifs de collecte vont très vite monter dans les années à venir pour nous comme pour les habitants."

ceux qui n'en ont plus.

Les entreprises ont bien du mal à prendre le problème à bras-le-corps. Et encore, elles ont bénéficié d'une période rallongée pour se mettre en ordre de bataille. Car au départ, le changement de collecte dans les zones d'activités devait intervenir le 1^{er} juillet. Vu la bronca soulevée, l'UPE 13 (Union pour les entreprises des BDR) avait provoqué des réunions de concertation et des rencontres avec des élus du Territoire du pays d'Aix (voir *La Provence* du 17 juin). La présidente Maryse Joissains a entendu leurs revendications et a reporté l'échéance au 1^{er} janvier 2020. Depuis ? Pas grand-chose. Certains ont décidé de ne prendre aucun collecteur privé puisque nombre d'entreprises dans le pays d'Aix sont des TPE et pour certaines peu génératrices de déchets ménagers. L'UPE 13 par l'entremise de Philippe Korcia, son nouveau président, a envoyé dernièrement un courrier cosigné par la quasi-totalité des zones d'activités du pays d'Aix à Martine Vassal, présidente de la Métropole, lui demandant de les exonérer de la TEOM (Taxe d'enlèvement des

ordures ménagères). Car aussi ubuesque que cela puisse paraître, même si le service n'est plus rendu dès le 1^{er} janvier, la taxe demeure. Les députés Mohamed Laqhila et Anne-Laurence Petel se sont emparés du sujet (voir ci-dessous). "On a travaillé avec toutes les associations de zones pour sensibiliser le plus grand nombre d'entreprises, assure Didier Amphoux, président de l'UPE Pays d'Aix. Mais on sait que toutes ne seront pas prêtes." On verra en janvier si sous couvert de réduction de déchets, on ne risque pas de tripler les émissions de CO2 avec les allers-retours de camions si chacun prend un contrat avec une entreprise de collecte différente ? Et ne parlons pas des décharges sauvages qui risquent de fleurir.

Aurélië FÉRIS-PERRIN